

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26087883

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

30 JUN 2026

DIVISION DES
Greffe

N° d'entreprise : **0469 714 283**

Nom

(en entier) : **Médecine pour le Peuple - La Louvière**

(en abrégé) : **MPLP - La Louvière**

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **Rue de Bouvy, 65 - 7100 La Louvière**

Objet de l'acte : NOMINATIONS ET CESSATIONS

CESSATIONS :

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 04 juin 2026 :

"L'assemblée générale acte la démission de Marie Noël en tant que membre."

"L'assemblée générale acte la démission de Lolita Dell'Aera en tant qu'administratrice."

NOMINATIONS :

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 04 juin 2026 :

"L'Assemblée générale nomme monsieur Popoff Pierre comme administrateur de l'asbl ;

L'Assemblée générale accepte la candidature de madame Maquoy Morgane comme membre de l'asbl ;

L'Assemblée générale accepte la candidature de madame Bernard Elénie comme membre de l'asbl."

"Par conséquent, l'organe d'administration se compose des administrateurs suivants :

- Elisa Muñoz Gómez,
- Anne Lecocq,
- Cédric Lecocq,
- Pierre Popoff."

GESTION JOURNALIÈRE :

Extrait du procès-verbal de l'organe d'administration du 04 juin 2026 :

"L'organe d'administration confirme la délégation de pouvoir pour la gestion journalière à madame Lecocq Anne.

L'organe d'administration retire la délégation de pouvoir pour la gestion journalière à madame Muñoz Gómez Elisa.

L'organe d'administration désigne la délégation de pouvoir pour la gestion journalière à madame Bernard Elénie.

Ces mandats sont à durée indéterminée mais peuvent être retirés à tout moment par l'organe d'administration."

PRÉSIDENCE :

Extrait du procès-verbal de l'organe d'administration du 04 juin 2026 :

"L'organe d'administration confirme madame Muñoz Gómez Elisa, administratrice, comme Présidente.

Ce mandat est à durée indéterminée mais peut être retiré à tout moment par l'organe d'administration.

En outre, il se termine automatiquement lorsque le mandat d'administrateur se termine. "

Signé,

Elisa Muñoz Gómez,

Présidente

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2026 - Annexes du Moniteur belge